

Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 23 juin 2014

**Président : François de MAZIÈRES** (pouvoir de Mme Corinne BÉBIN)

**Sont présents :** M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LÉ-BARBIER, M. Guy-Michel BÉROCHE, M. Philippe BENASSAYA, Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER (pouvoir de Mme Patricia GISLE), Mme Pascale RENAUD, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Laurence de PINS, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, M. Daniel GUERSON (pouvoir de Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN), M. Patrick CHARLES (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie BOËLLE), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Florence MELLOR), Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ, Mme Annick PÉRILLON (pouvoir de Mme Emmanuelle de CRÉPY), M. François SIMÉONI, M. Benoît de SAINT SERNIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Marie DENAISON.

**Absents excusés :**

M. Bernard DEBAIN  
M. Arnaud HOURDIN  
Mme Sonia BRAU  
M. Frédéric BUONO-BLONDEL  
M. Erik LINQUIER  
Mme Patricia GISLE (pouvoir à M. Patrice PANNETIER)  
Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Patrick CHARLES)  
Mme Marie BOËLLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER)  
Mme Corinne BÉBIN (pouvoir à M. François de MAZIÈRES)  
Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE)  
Mme Emmanuelle de CRÉPY (pouvoir à Mme Annick PÉRILLON)  
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN (pouvoir à M. Daniel GUERSON)

Secrétaire de séance : François-Xavier BELLAMY

Date de convocation : 16 juin 2014

Date d'affichage de la convocation :

Nombre de conseillers en exercice : 64

Nombre de membres présents : 52

Nombre de pouvoirs : 7

**N° de l'ordre du jour :**

**2014.06.24 : Désignation des représentants suppléants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc appelés à siéger au**

**sein du Syndicat intercommunal de traitement des ordures  
ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM).**

- **M. Luc WATTELLE, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu la loi n°2009-967 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009 et notamment l'article L.5211-61 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°273/DRCL/2009 du 24 août 2009 portant sur l'extension des compétences de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2013148-0005 du 28 mai 2013 portant modification du périmètre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc étendu aux communes de Bougival, de la Celle Saint-Cloud et du Chesnay ;

Vu la délibération n°C2383 (04) du 30 mars 2011 du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM) portant sur la modification statutaire ;

Vu la précédente délibération n°2014-04-12 du Conseil communautaire du 10 avril 2014 portant sur la désignation des représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein des organismes en charge de la gestion de l'eau, du traitement et de la destruction des déchets ;

Vu le courrier adressé par le SYCTOM en date du 16 avril 2014 sollicitant les noms des représentants titulaires et suppléants de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein de son comité syndical.

-----

Depuis 2003, Versailles Grand Parc a délégué à trois syndicats le traitement des déchets collectés sur son territoire :

- le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM) ;
- le Syndicat intercommunal pour la destruction d'ordures ménagères et la production d'énergie (SIDOMPE) ;
- le Syndicat intercommunal pour le traitement des résidus urbains de Boucle de la Seine (SITRU).

Le traitement des déchets des communes de Versailles et du Chesnay est délégué au Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) de l'agglomération parisienne.

Ce syndicat regroupe 84 communes soit 5,5 millions d'habitants et traite chaque année 2,5 millions de tonnes de déchets.

Conformément à l'article 6 des statuts du SYCTOM, chaque commune membre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc doit désigner un

représentant titulaire ainsi qu'un représentant suppléant appelés à siéger au sein du Comité syndical du SYCTOM.

Le Chesnay et Versailles étant membres du SYCTOM, l'assemblée délibérante a désigné, lors du Conseil communautaire du 10 avril 2014, ses deux représentants titulaires appelés à siéger au sein du Comité syndical : Monsieur Philippe BRILLAULT et Madame Magali ORDAS.

Il appartient désormais au Conseil communautaire de désigner ses deux représentants suppléants pour les communes de Versailles et le Chesnay.

Se portent candidats :

<b>SYCTOM</b>	
<b>COMMUNES</b>	<b>REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS</b>
<b>LE CHESNAY</b>	Mme Violaine CHARPENTIER
<b>VERSAILLES</b>	M. Erik LINQUIER

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE,**

- 1) *de désigner les représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc appelés à siéger en tant que membres suppléants à voix délibérative au sein du comité syndical Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM) :*

<b>SYCTOM</b>	
<b>COMMUNES</b>	<b>REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS</b>
<b>LE CHESNAY</b>	Mme Violaine CHARPENTIER
<b>VERSAILLES</b>	M. Erik LINQUIER

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

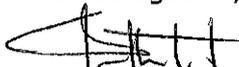
Nombre de présents : **52**

Nombre de suffrages exprimés : **59** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.



Pour le Président,  
Par déléation,

  
**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services

